

# Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : novembre à décembre 2018

Bonjour à toutes et à tous,

Dans les lignes qui suivent, nous résumons :

- les **actions réalisées** par l'association depuis le précédent bulletin d'information,
- les informations de **suivi des projets éoliens locaux**,
- les **enquêtes publiques en cours des projets éoliens en Corrèze**, et nous signalons
- les **évolutions de la réglementation et de la politique de l'énergie** les plus marquantes.

*N'hésitez pas à nous remonter les informations portées à votre connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie.*

## ▪ Actions réalisées

### Le Document d'information « L'éolien en Corrèze » est finalisé

Le guide d'information « **L'Eolien en Corrèze** » a été finalisé le 13 novembre 2018 (ce document est une synthèse issue du document élaboré par le groupe de travail au premier semestre 2018). Cette synthèse comporte les logos des institutionnels et du collectif des associations opposées aux parcs éoliens en Corrèze qui ont participé au groupe de travail.

Le 28 novembre 2018, réuni en séance plénière, le Conseil Départemental de la Corrèze a **approuvé à l'unanimité** ce guide d'information. C'est une étape importante vers l'information de tous les élus et des citoyens du département. L'éolien industriel ne figure pas dans les objectifs du CTE (contrat de transition écologique) du département.

### Tulle Agglo prépare son Plan Climat Air Energie Territorial

La communauté d'agglomération Tulle Agglo prépare actuellement son « PCAET » Plan Climat Air Energie Territorial comprenant une évaluation environnementale stratégique (requis par directive européenne). Pour présenter l'avancement de cette démarche confiée à un prestataire externe- le bureau d'études E6 - et recueillir les retours d'expérience des administrations concernées et d'autres personnes qualifiées, quatre ateliers étaient organisés les 15 et 16 novembre derniers :

- **Agriculture, forêts et risques** - Adapter l'identité du territoire aux risques climatiques,
- **Bâtiment** - La performance énergétique et environnementale au service du patrimoine bâti de Tulle Agglo,
- **Energies renouvelables** - Tulle Agglo, un territoire produisant des énergies décarbonées ?
- **Mobilité** - De la ville au rural : repenser la mobilité

L'objectif du PCAET est de définir et de suivre, sur le moyen et long terme, une série d'actions stratégiques réalistes de transition énergétique et climatique tenant compte des potentiels et des contraintes du territoire.

Dans le cadre d'une participation citoyenne effective, les associations Corrèze Environnement et Agir pour le Plateau des Etangs ont pu participer à ces ateliers. De notre point de vue, compte tenu de l'étendue des sujets abordés, du nombre de participants, de la courte durée des ateliers, un sentiment

d'inachevé ressort de ces rencontres. Toutefois, cette initiative de démocratie participative doit être saluée. La poursuite de ces échanges qui a été souhaitée par les participants est actuellement mise en œuvre. Les personnes intéressées et motrices dans la démarche du Plan Climat peuvent se faire connaître auprès de Tulle Agglo.

## La biodiversité de la vallée de la Dordogne est-elle en danger ?

L'association a assisté à la conférence animée par Jean-Michel Teulière, à Argentat, salle de la médiathèque, samedi 17 novembre 2018 : "La biodiversité de la vallée de la Dordogne est-elle en Danger ?

*Animateur nature, ornithologue, correspondant scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, éco-interprète pour l'association Limousin Nature Environnement, chroniqueur sur France Bleu Limousin et maire de la petite commune de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle. Jean-Michel Teulière est en bref un « amoureux professionnel de la nature » qui cultive l'art du récit enthousiaste pour partager ses connaissances et sa passion. Quelques images et quelques histoires vécues suffisent alors à vous embarquer dans un voyage émerveillé d'observation, d'écoute et de compréhension de la nature dont l'homme n'est qu'un maillon.*

Plus que jamais, préserver cette richesse naturelle en danger apparaît comme une évidence vitale afin que les êtres vivants, des plus minuscules au plus imposants, continuent simplement d'exister, l'homme y compris, notamment dans la vallée de la Dordogne et tous ses affluents dont ceux du Plateau des Etangs et en Limousin.

## Les Assises de l'environnement : « Pas de transition, sans éducation »

« On fait quoi maintenant ? » : samedi 17 novembre, à Egletons, ont eu lieu les Assises de l'environnement en présence de : la FAL, de Corrèze Environnement et du CPIE. L'éducation à l'environnement a été au cœur du sujet de ces rencontres : « Pas de transition, sans éducation ».

Cette manifestation a été précédée par la projection d'un documentaire intitulé « Qu'est-ce qu'on attend ? » au cinéma L'Esplanade à Egletons. L'association a assisté à cette projection et au débat qui a suivi. Ce documentaire, qui illustre la transition écologique réalisée par le village alsacien d'Ungersheim (déjà connu pour son écomusée), montre entre autres qu'économies d'énergies et créations d'emplois locaux peuvent aller de paires, grâce à la solidarité.

## Corrèze Environnement : Conseil d'administration du 20/11/2018

Lors de la réunion du conseil d'administration de la fédération Corrèze-environnement du 20 novembre dernier, à laquelle l'association participait, l'accent a été mis sur : les points communs aux procédures d'autorisation intéressant les différentes associations membres, la **régression des dispositifs juridiques de préservation de l'environnement** notamment pour les PIGM (projet d'intérêt général majeur) avec instauration de procédure permettant la suppression d'étapes d'évaluation des impacts et des dérogations aux règles de qualités des eaux (SDAGE). Autres points abordés : les recours juridiques plus difficiles pour les citoyens, à terme la disparition du CODERST, le rôle et la compétence du service juridique limousin du réseau France Nature Environnement et la mise en œuvre du réseau Sentinelles de la nature.

## Le solaire et l'éolien à la conquête de la Corrèze

Le 3 décembre 2018, le journal La Montagne a publié, sur 2 pleines pages, une suite d'articles sous le titre général : « Le solaire et l'éolien à la conquête de la Corrèze ». Dans ce contexte, l'interview

accordée à notre association a été l'occasion de rappeler que les conditions de vent sont défavorables à l'éolien industriel en Corrèze et qu'en conséquence les projets éoliens très peu productifs mais à forts impacts environnementaux constituent ici un non-sens pour la collectivité. En effet, le modèle français est déjà très peu carboné, donc les énergies renouvelables ne réduisent pas les émissions de CO2. De plus, il ne faut pas s'attendre à ce que l'éolien remplace un jour le nucléaire.

Cette publication annonçait également les enquêtes publiques concernant 2 projets d'EnR portés par porté par Engie Green :

- celle du projet photovoltaïque de Saint-Pardoux l'Ortigier qui se termine le 4 janvier 2019,
- et celle du projet éolien de Peuch Géant à Veix et Pradines qui se terminera le 11 janvier 2019.

## Acclima Terra : les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine

A Tulle, le 14 décembre 2018 s'est tenue une conférence à l'auditorium de la médiathèque Eric Rohmer sur le thème des changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la tournée d'Acclima Terra. En introduction, cette rencontre a aussi permis à Tulle Agglo de rappeler ses actions environnementales en cours ou à venir.

Acclima Terra est un comité scientifique régional qui a produit en 2018 un important rapport sur le changement Climatique en Nouvelle Aquitaine, à la demande la Région. Ce rapport et sa synthèse sont téléchargeables sur le site web <http://www.acclimaterra.fr>.

Il s'agit d'un recueil de données scientifiques, réalisé par des experts, intitulé « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires ». Ce travail à l'échelle d'une région est unique en France. Ce n'est pas un avis même s'il propose des solutions ou des projections à horizons lointains.

Ce document très riche traite de nombreuses thématiques : l'agriculture, la santé, la qualité et la ressource en eau, le littoral, la forêt, la biodiversité, les zones urbaines, la montagne, les instruments juridiques... Cette étude fait référence aux SRCE (non opposable) et aux SRCAE et elle s'inscrit dans le cadre du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration.

Benoît Sautour (professeur à l'université de Bordeaux, laboratoire EPOC et membre d'AcclimaTerra), Daniel Compagnon (Professeur chercheur à Sciences Po Bordeaux et membre d'AcclimaTerra) et Laurent Chabrol (Conservatoire botanique national du Massif central, spécialiste de la Biodiversité) ont illustré par des exemples les changements climatiques, expliqué les liens de cause à effets et présenté les conclusions de ce rapport.

Très sommairement, on peut retenir que la température moyenne de la région Nouvelle-Aquitaine a augmenté de 1,4°C depuis 1980, soit plus que la température moyenne planétaire. Les effets sont de plus en plus perceptibles par chacun dans tous les domaines : météorologie, biodiversité, activités humaines... **L'Aquitaine avance vers un climat méditerranéen.**

Si le constat scientifique est très inquiétant, des solutions existent. Mais, l'action publique est à remanier pour être plus efficace et plus cohérente entre les échelons territoriaux : ne pas ajouter des inégalités environnementales aux autres, associer réellement les citoyens aux prises de décisions et en amont des projets, éviter les pseudo solutions technologiques, faire preuve de pédagogie, courage politique et constance dans l'effort. Une conscientisation est à créer. En France, le climato scepticisme diminue mais les personnes ayant capacité à agir sont numériquement faibles. En ce sens, l'on peut regretter le petit nombre de participants à cette conférence sur un sujet majeur.

## Multiplication des projets éoliens en Corrèze

Ça continue ! Près d'Ussel, dans les communes de **Saint-Etienne aux Clos, Saint-Fréjoux et Aix**, un projet éolien industriel de 6 à 8 aérogénérateurs géants, développé depuis 18 mois par Aalto Power, vient d'entrer dans la phase visant la maîtrise du foncier. L'entrée de la communauté de commune (pour 20 %) dans la société porteuse du projet est envisagé. Antérieurement, les municipalités d'implantation ont émis une opinion favorable au lancement de l'étude de faisabilité. Cf. réunion de présentation du projet aux propriétaires fonciers ou exploitants tenue le 3 décembre 2018 à Saint-Etienne aux Clos. A ce stade, une absence de concertation avec les voisins et la naissance d'une opposition locale à ce projet sont à relever.

De plus, sur la commune d'Aix, il se confirme qu'**un second projet éolien** industriel démarre, un mât de mesure ayant été installé (promoteur : le groupe Elément).

### ▪ Suivi des projets éoliens locaux

#### SAINT-HILAIRE FOISSAC

Le promoteur VALECO renoncerait au projet éolien de Saint-Hilaire Foissac faute d'un gisement de vent suffisant (information annoncée lors du Conseil municipal de la commune réuni le 9 novembre 2018 ; cf. notre bulletin spécial de novembre). Les actions de terrain et prises de positions locales n'auraient, semble-t-il, pas été vaines, cependant restons vigilants.

#### SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Raz Energie 8, le promoteur du projet éolien de Saint-Pardoux, est désormais filiale d'Engie, depuis qu'Engie a acquis le développeur éolien SAMEOLE. Quelles en seront les conséquences exactes, notamment sur les aspects dont la contractualisation n'est pas figée ? L'enquête publique annoncée puis reportée depuis janvier 2018 n'est pas reprogrammée. Le permis de construire est attaqué. Le promoteur ne dispose pas de l'autorisation principale, celle d'exploiter le projet. Le promoteur ne maîtrise pas la totalité du foncier, mais il continue d'exercer une très forte pression sur les riverains opposés au projet. L'association poursuit ses actions dans le déroulement des recours contentieux engagés.

*Par ailleurs, à la suite d'une réunion tenue à Saint-Pardoux La Croisille, avec : le CEN, l'ONF et les conseils municipaux des communes concernées (Saint-Pardoux La Croisille, Espagnac et Clergoux), une convention devrait intervenir dans un proche avenir concernant **la Lande humide des Chaux**. Pour mémoire, le projet éolien de Saint-Pardoux se situe dans le périmètre de la Lande humide des Chaux qui recèle de nombreuses espèces protégées de faune et flore, les sources de six cours d'eau, 2 bassins versants : le Doustre et la Montane, sur 438 ha.*

*A noter : Les 4<sup>ème</sup> rencontre **RZH** (Réseau Zones humides) "Agir pour les zones humides" auront lieu à Clergoux le 2 février 2019.*

#### SAINT-PRIEST DE GIMEL

Situation inchangée. Depuis mars 2018, le promoteur RES a lancé un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges contre l'arrêté de refus d'autorisation d'exploiter le parc éolien envisagé. Dossier en attente de décision du Tribunal administratif.

## ▪ Enquêtes publiques en cours des projets éoliens en Corrèze

### VEIX ET PRADINES

Près de Treignac, dans les communes de Veix et Pradines, le projet éolien de **Peuch Géant** développé par Engie Green concerne **6 éoliennes de grande hauteur**. Cette implantation au sein du massif des Monédières et du Parc Naturel Régional (PNR)) est particulièrement choquante et en totale incohérence avec la volonté de développement touristique du territoire. L'absence d'avis du PNR de Millevaches sur ce projet est véritablement inquiétante.

L'opposition qui s'est formée localement a organisé une réunion publique le 13 décembre à Treignac. Ce même jour, Corrèze environnement a publié son analyse critique du projet intitulée : « Des éoliennes sur les Monédières ? » consultable à : <https://correzeenvironnement.fr/wordpress/des-eoliennes-sur-les-monedieres/>

Le dossier administratif du projet (ICPE) qui comprend notamment : l'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, le résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale est consultable à l'adresse internet <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/ICPE-Enquete-publique-du-3-decembre-2018-au-11-janvier-2019-Peuch-Geant>

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 3 décembre **au 11 Janvier 2019** inclus (soit 40 jours), le public - sans restriction d'appartenance géographique - peut transmettre ses observations et ses propositions par email à [pref-environnement@correze.pref.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.pref.gouv.fr) ou par courrier postal envoyé aux commissaires enquêteurs ou manuellement sur registre, **selon les modalités définies dans l'avis d'enquête publique**. Nous invitons naturellement nos adhérents et sympathisants qui ne l'auraient pas encore fait à participer à ce moment de vie démocratique locale. Quelques minutes suffisent. Chaque avis compte.

*Nota : pour la Corrèze, les enquêtes publiques des projets ICPE sont accessibles à l'adresse : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>*

### MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES

En Xaintrie, le projet de parc éolien dit " du Deyroux" prévoit **10 éoliennes de 200 mètres de haut** en surplomb des Gorges de la Cère. Il est développé par la société Parc éolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI SAS.

Les impacts sur la biodiversité, les chiroptères et l'avifaune sont indéniables : zone de nidification du Circaète Jean-le-Blanc et de l'Aigle botté, présence forte du Milan royal. Les nuisances infligées aux habitants, la proximité des maisons d'habitation à 500 m des éoliennes et les impacts paysagers ne plaident pas en faveur du projet (voir notamment l'article L'Echo du 27/12/2018 p. 5 : « 10 éoliennes en Xaintrie ? » via <http://l-echo.info/article/correze/2018-12-27/dix-eoliennes-en-xaintrie-64431.html> et article La Montagne 31/12/2018 p 12 : « En Xaintrie, 10 éoliennes de 200 m de haut »).

Depuis 2015, la commune de Sexcles reste opposée à ce projet. Depuis plusieurs années, l'association AAPLX « Agir Autrement pour la Xaintrie » se montre fermement opposée à ce projet, arguments à l'appui (voir le site de l'association <https://agirpourelaxaintrie.fr> )

Le dossier administratif du projet (ICPE) incluant : l'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, le résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale est consultable à l'adresse

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte **du 7 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus** (30 jours seulement), le public - sans restriction d'appartenance géographique - peut transmettre ses observations et ses propositions par email à [pref-environnement@correze.pref.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.pref.gouv.fr) ou par courrier postal envoyé aux commissaires enquêteurs ou manuellement sur registre, **selon les modalités définies dans l'avis d'enquête publique**. Nous invitons naturellement nos adhérents et sympathisants à participer à ce moment de vie démocratique locale. Quelques minutes suffisent. Chaque avis compte.

***Remarque** : D'une réunion dite de concertation organisée par EOLFI le 19 décembre 2018 à Mercoeur, il nous revient que ces 10 éoliennes marquent le début d'une opération plus ample en comptant 24 à 40 au final, prévues sur 10 ans, en plusieurs tranches et que les promesses de baux signées avec RES (ancien Eole RES) sont toujours valables et peuvent être revendues sans l'accord des signataires aux prochains développeurs, sur toute la zone.*

## ▪ Evolution de la réglementation et de la politique de l'énergie

### Décret de « simplification » relatif aux éoliennes terrestres

- [Décret n° 2018-1054](#) du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes terrestres, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement - JO n° 0278 du 1<sup>er</sup> décembre 2018

En résumé, ce décret n° 2018-1054 institue de fait un régime d'exception pour les éoliennes terrestres qui **prive** l'ensemble des citoyens impactés par l'installation d'éoliennes industrielles, soit individuellement soit groupés en associations, de leur droit de se défendre en première instance devant les Tribunaux administratifs.

Les recours restent possibles mais devant la Cour d'appel administrative (donc avec intervention d'avocats). Ce décret **réduit** également la durée légale des recours administratifs qui passe de 4 mois à 2 mois, ce qui limite considérablement le temps disponible pour l'étude de l'autorisation de construire et d'exploiter (autorisation unique) accordée par le préfet.

De plus ce décret institue également une **crystallisation** des moyens : « les parties ne peuvent plus invoquer de moyens nouveaux passé un délai de deux mois à compter de la communication aux parties du premier mémoire en défense ».

### Projet de décret visant à supprimer l'enquête publique

- Décret relatif à l'expérimentation prévue à l'article 56 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance et à diverses dispositions relatives à la participation du public

« Le projet de décret est pris en application des articles 56 et 57 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance. Cette loi prévoit, à l'article 56, l'expérimentation d'une procédure de participation du public par voie électronique en remplacement de l'enquête publique, dans le cadre de la procédure de délivrance de l'autorisation environnementale. Cette expérimentation prévue pendant une durée de trois ans concerne les projets, d'une part, d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et, d'autre part, d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). »

Sur le site du Ministère, la présentation du projet de décret est accessible à : [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=archive\\_article&date=2018-01-01&masquable=OK](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=archive_article&date=2018-01-01&masquable=OK)

En résumé, concernant les ICPE (dont les projets éoliens) et IOTA, cette expérimentation vise à remplacer l'enquête publique par une concertation préalable du public par voie électronique dans un format réputé présenter le même niveau de garantie.

La consultation du public sur ce projet de décret organisée sur le site du MTES a pris fin le 11 décembre 2018. Nous avons noté que la Compagnie Nationale des Commissaires enquêteurs est défavorable, jugeant qu'il faut absolument conserver un espace de consultation physique (pour notamment créer ou maintenir un dialogue entre administration et citoyens) et que rien n'est dit sur le processus d'évaluation de cette expérimentation. Quelques membres de l'association ont participé à cette consultation.

La synthèse de la consultation indique que 2 961 commentaires ont été reçus, dont 3 avis favorables et 2 768 avis défavorables. (elle est accessible avec le lien : [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese\\_consultation\\_public-2.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_consultation_public-2.pdf))

*En commentaire, qu'elle soit physique ou par voie électronique, c'est dès l'amont des projets éoliens, qu'une concertation effective avec les habitants devrait intervenir.*

## PPE - Prévisions Pluriannuelles de l'Énergie à 10 ans

Le 27 novembre 2018, le Gouvernement a présenté la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), trajectoire des 10 prochaines années en matière de politique de l'énergie, et donc de transition écologique (lien <https://www.gouvernement.fr/programmation-pluriannuelle-de-l-energie-quelle-ambition>).

L'effort financier en faveur des énergies renouvelables serait accru. Parmi les objectifs : celui de passer de 5 milliards d'euros de dépenses annuelles actuellement à 8 milliards d'euros d'ici à la fin de la PPE (2028) ; ceci pour un total de 71 milliards d'euros de soutien aux énergies renouvelables pour les 10 prochaines années (électriques, biogaz, chaleur renouvelable).

Sont notamment annoncés, le développement d'une nouvelle filière d'éolien en mer, le triplement de l'éolien terrestre, la multiplication par cinq du photovoltaïque à l'horizon 2030.

Les échéances de la transition énergétique ont été décalées. Pour réduire le nucléaire à 50%, 14 réacteurs (non encore identifiés) seraient arrêtés d'ici à 2035 soit un quart des réacteurs en activité.

Mais, pour remplacer notre parc nucléaire existant au-delà de 2035, le gouvernement indique ne pas savoir quelle sera la meilleure technologie de production d'électricité décarbonée, du nucléaire ou des énergies renouvelables couplées au stockage.

## IFER – Répartition plus favorable aux communes

Récemment, les parlementaires ont voté favorablement à l'attribution directe aux communes de 20% de l'IFER. L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) constitue une part importante de la fiscalité éolienne.

*Commentaire : une manière de promouvoir l'acceptabilité des projets sans doute.*

## ▪ Dons et adhésions

Votre soutien demeure très important pour conduire les actions engagées. L'adhésion est annuelle (10 €). Vous pouvez toujours aider l'association tout en réduisant votre impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons.

Par exemple : le versement d'un don de 150 € représente un coût final de 51 € pour le donateur après réduction d'impôt de 99 €.

Le règlement peut être effectué par chèque adressé au siège de l'association ou (à la demande de certains adhérents) par virement bancaire au compte CACF de l'association : Code Etablissement : 16806 Code Guichet : 09939 Compte n° : 66065380430 Clé RIB 53 ou IBAN : FR76 1680 6099 3966 0653 8043 053 en précisant simultanément par email envoyé à l'adresse [agirpourleplateaudesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateaudesetangs@orange.fr) : le montant versé à titre de don, l'identité et l'adresse du donateur (nécessaires pour la délivrance d'un reçu fiscal).

Bien cordialement,  
Les membres du bureau de l'association,



### **La Corrèze Protégeons son patrimoine**

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1&v=0dVJzA-w1M](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-w1M)

*Agir pour le Plateau des Etangs - Coudert - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général*  
<https://www.eolien-en-correze.fr/> - [agirpourleplateaudesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateaudesetangs@orange.fr) - 06 84 62 72 51